Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le 19/06/2026
ID : 037-213700255-20260616-2026_36_DELIB-DE

Berthenay

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Indre et Loire
Commune de Berthenay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Juin 2026

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 Juin 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 13
Représentés par pouvoir : 2
Nombre de conseillers votants : 15

L'an deux mille vingt-six le seize juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Berthenay, s'est assemblé salle de convivialité – Halle Sportive de Berthenay, sous la présidence de Mr BERTRAND Jacky, Maire. La séance a été publique.

Présents : Mr BERTRAND Jacky, Mr FAURRE Yann, Mme SALGUEIRO Audrey, Mr MENDEZ Patrick, Mme OSSANT Laurence, Mr YVELIN Christian, Mr MARION Cyrille, Mme AUGÉ Emilienne, Mr BEAUPLAT Nicolas, Mme CAUVEAU Sandrine, Mr DUCHÊNE Guillaume, Mme HORNN Charlotte et Mme HORNN Charlène.

Absents excusés : Mme DORANGE Annie pouvoir à Mr BERTRAND Jacky, Mr GUILMET Patrick pouvoir à Mr BEAUPLAT Nicolas.

A été nommé secrétaire de séance : Mr MENDEZ Patrick

Délibération n°2026/36 : Syndicat des Mobilités de Touraine – Avis sur le projet de Plan de Mobilité
Rapporteur : Monsieur Yvelin, Conseiller Municipal

Ce nouveau plan doit succéder au précédent plan de déplacements urbains qui couvrait la période 2013-2023. Document stratégique obligatoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants, il doit organiser les mobilités à l'échelle des 25 communes concernées par le territoire du Syndicat des Mobilités de Touraine (les 22 communes de la métropole et les trois communes de La Ville-aux-Dames, Vernou et Vouvray).

Le projet de Plan de Mobilité de Tours Métropole Val de Loire s'inscrit dans une démarche globale visant à répondre aux enjeux de mobilité durable, d'équilibre territorial et de transition écologique. Ce document stratégique, élaboré dans le cadre d'une concertation large avec les acteurs locaux et les habitants, définit les orientations et actions pour les dix prochaines années en matière de déplacements, d'infrastructures et de services.

Conformément aux dispositions légales, notamment l'article L. 1214-15 du Code des transports, les Communes, le Département, la Région, Tours Métropole Val de Loire, le SMAT, la Communauté de Communes de Touraine-Est Vallées, les services de l'Etat et l'autorité environnementale sont invitées à émettre un avis sur ce projet avant son adoption définitive et la tenue de l'enquête publique.

Cet avis permet d'assurer une cohérence territoriale et de prendre en compte les spécificités locales dans la mise en œuvre des politiques de mobilité.

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le 19/06/2026
ID : 037-213700255-20260616-2026_36_DELIB-DE

Le projet de plan de mobilité a été transmis à chaque conseiller municipal via la page dédiée au projet sur le site du syndicat.

Entendu l'exposé de Monsieur Yvelin, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à émettre leur avis sur ce projet.

Décision
Vu le Code général des collectivités,
Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,
Vu le code des transports, et notamment les articles L 1214-1, L 1214-2 et suivants,
Vu le code de l'environnement,
Vu la délibération du Comité syndical du 8 novembre 2023 décidant de l'élaboration du Plan de Mobilité du Syndicat des Mobilités de Touraine,
Vu la délibération du Comité Syndical du 17 décembre 2025 décidant de l'arrêt du projet du Plan de Mobilité du Syndicat des Mobilités de Touraine,
Considérant que le Syndicat de Mobilité doit solliciter l'avis des communes, du département, de la Région, des sur le projet de Plan de Mobilité qui fera ensuite l'objet d'une enquête publique,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
- décide d'émettre un avis favorable, au projet de Plan de Mobilité, assorti des remarques suivantes :
 - augmenter le trafic ferroviaire sur les lignes existantes à partir de la gare de Savonnières en direction de Tours,
 - augmenter les horaires fixes du réseau Fil Bleu Résabus et/ou le nombre de véhicules effectuant le trajet AR Berthenay/Mairie de La Riche

Le présent avis sera notifié à Monsieur le Président du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

MAIRIE DE BERTHENAY (Indre-et-Loire)

Le Maire,

Jacky BERTRAND

Le Secrétaire de séance

Patrick MENDEZ